

Inauguration du service d'accueil des 13-17 ans « Etap'Ado » à Pantin

Jeudi 10 juin 2010

intervention de
Pascal Popelin
Vice-président du Conseil général
Premier adjoint au maire de Livry-Gargan

8 VI 10

Monsieur le maire,
Monsieur le président,
Monsieur le directeur général,
Madame la directrice,
Mesdames, Messieurs,

Je suis très heureux de représenter le Conseil général de la Seine-Saint-Denis, ainsi que son président Claude Bartolone -malheureusement retenu à l'Assemblée nationale où il défend des amendements très importants pour notre département- pour l'officialisation de la mise en service de cette structure, consacrée à l'accueil d'adolescents en situation de crise, de rupture ou -tout simplement- qui ont éprouvé à un moment donné le besoin de trouver une écoute attentive auprès de professionnels qualifiés.

C'est toujours une grande satisfaction -pour le vice-président du Conseil général en charge de l'enfance, de la famille et de la santé que je suis- de voir émerger sur notre territoire des projets de qualité, qui participent à l'amélioration des politiques publiques de protection de l'enfance, dont les Départements ont été reconnus « chef de file » depuis la loi du 5 mars 2007. Avec plus d'une centaine de jeunes de 13 à 17 ans reçus et suivis annuellement au sein de cet établissement, « Etap'ado » vient incontestablement aujourd'hui renforcer l'offre d'accueil et d'accompagnement à destination des mineurs en grande détresse ou en risque de danger. Cette contribution très importante. Je voulais la souligner.

Notre département est, en effet, confronté dans ce domaine à un défi difficile. Nous avons assisté dans la période récente à une véritable explosion des besoins de prise en charge des enfants et des adolescents qui -pour diverses raisons- ne disposent pas d'un cadre adéquat à leur équilibre et à leur épanouissement. Pour certains, des mesures d'accompagnement, d'écoute et de soutien suffisent. Pour d'autres, un éloignement de leur environnement social et familial -qu'il soit de courte durée ou plus pérenne- s'impose. Car c'est bien là l'une des difficultés rencontrées par les professionnels de la protection de l'enfance : il y a finalement autant de réponses, qu'il y a de situations individuelles à traiter.

Pour répondre à cet enjeu, le Conseil général de la Seine-Saint-Denis s'est attaché, au cours de ces dernières années, à développer une palette de solutions diversifiées, les plus adaptées possible à chaque type de situation, aussi complexes qu'elles puissent être.

De nombreux efforts ont été naturellement mobilisés dans ce cadre, pour contribuer au renforcement de l'offre d'accueil et d'hébergement à destination des jeunes en difficulté. Ces efforts ont notamment permis de desserrer quelque peu l'étau sur les établissements de protection de l'enfance du département, qui ont -malheureusement- régulièrement à souffrir d'un certain niveau d'engorgement et de saturation.

Mais au-delà, nous avons souhaité porter une attention toute particulière à la mise en œuvre de mesures préventives, de nature à éviter le placement des jeunes et leur éloignement de la cellule familiale. Cette orientation est née de la conviction qu'une action très en amont produit dans bien des cas des effets positifs, qui nous dispensent d'avoir recours à des

formes d'intervention plus radicales, parfois plus traumatisantes pour les enfants, leurs parents et leur entourage.

La loi du 5 mars 2007 a érigé le renforcement de la prévention en axe prioritaire des politiques publiques de protection de l'enfance. Le Conseil général de la Seine-Saint-Denis a, pour sa part, toujours placé cet objectif au cœur de ses préoccupations, en s'intéressant de près aux conditions d'un accompagnement plus étroit des enfants et des adolescents en détresse, mais aussi des parents qui rencontrent de graves difficultés dans leur rôle éducatif. Cette ambition s'est notamment traduite par d'importants moyens financiers consacrés par le Département aux dispositifs laissant une large place à la parole, à l'échange et au dialogue. Les lieux d'accueil et d'écoute pour les jeunes, ou encore les actions de soutien à la responsabilité parentale conduites un peu partout sur le territoire à l'initiative du REAAP, en font par exemple partie.

Le Conseil général a souhaité, en outre, réitérer l'engagement qui a toujours été le sien en la matière, dans le cadre des travaux d'élaboration de son nouveau schéma de protection de l'enfance. Le 20 mai dernier, j'ai eu l'honneur de présenter ce document à l'Assemblée départementale, qui l'a adopté à l'unanimité. J'ai, à cette occasion, rappelé que ce cadre de référence renouvelé -qui guidera notre action pour les 5 années à venir- traduit notamment notre volonté de mieux prévenir les difficultés qui se posent aux jeunes et à leur famille.

Le service proposé par « Etap'ado » va -me semble t-il- encore un peu plus loin, dans la prise en charge des adolescents qu'il reçoit et qu'il suit quotidiennement. Il se situe en effet à mi-chemin entre la simple mesure préventive de soutien et d'accompagnement et l'accueil et l'hébergement, dont peuvent disposer les jeunes dans un établissement de protection de l'enfance plus « classique ». C'est là, je pense, l'une des grandes forces de cette structure, dont les modes opératoires sont particulièrement bien adaptés aux besoins des adolescents à la limite de la situation de rupture et de crise.

Cela ne fait que confirmer la grande qualité du travail mené sur notre territoire par l'Association départementale de sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence. Sa capacité d'innovation, son savoir-faire et sa connaissance des besoins de la population et plus particulièrement des plus jeunes, en font un acteur incontournable des politiques de protection de l'enfance conduites par le Conseil général de la Seine-Saint-Denis.

L'inauguration officielle d'une structure constitue toujours un moment symbolique important. Elle marque l'aboutissement des nombreux efforts, qui furent nécessaires pour la mise en forme puis la réalisation d'un projet. Je veux donc adresser ici mes sincères remerciements à toutes celles et tous ceux qui ont participé -par leur travail et leur engagement- à sa concrétisation. Je tiens également à saluer les équipes qui y exercent et qui accompagnent étroitement les jeunes au quotidien. Le Conseil général a, pour sa part, souhaité pleinement soutenir cette démarche en la finançant par le biais de l'attribution d'une dotation. En 2009, cette dotation s'est élevée à 987 732 €

« Etap'Ado » est le fruit d'une belle collaboration, qui doit à mon sens être cultivée. La forte dynamique partenariale qui existe sur notre territoire -dans ce secteur d'intervention- entre les associations et le Conseil général permet d'aboutir à de belles réalisations comme celle-ci. Elle permet aussi de défendre de manière collective une certaine conception d'une action pertinente, en direction des mineurs en détresse. A l'heure où le gouvernement semble plus enclin à développer uniquement le volet répressif lorsqu'il s'agit de s'intéresser aux jeunes en difficulté, je crois que nous avons fait là œuvre utile pour notre société.